

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0934**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 43, rue du Chapeau Rouge

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009

Décision n° B-2009-0934

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 43, rue du Chapeau Rouge**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté en date du 8 avril 2009, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 43, rue du Chapeau Rouge à Lyon 9°.

Il s'agit :

- d'un immeuble élevé de trois étages sur caves, composé de 5 appartements, ainsi qu'un local commercial plus grenier,
- d'une parcelle de terrain de 204 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble, cadastré sous le numéro 49 de la section BS.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat dont le programme consiste en la remise aux normes de confort et de sécurité des cinq logements en prêt locatif à usage social (PLUS), représentant une surface utile de 228 mètres carrés ainsi que d'un local commercial pour une surface utile de 85 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à l'OPH Grand Lyon Habitat, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 415 000 €, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 43, rue du Chapeau Rouge à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de 415 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1748.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.